



Le Reflet des Tours

Novembre 2020 - n° 32

EDITO



Chères Bruchaises, Chers Bruchois,

Je compte les jours qui restent pour arriver à la nouvelle année 2021, espérant qu'elle puisse être bien différente de cette année 2020.

Et je n'ose pas imaginer comment nous aurions vécu cette période si Bruch avait été une grande ville urbaine, car malgré la situation difficile du confinement, de la peur d'une maladie que l'on ne connaît pas, nous avons été un peu plus protégés que d'autres territoires français.

Malheureusement, cela n'a pas empêché le développement du non-respect des autres, de l'oubli du savoir vivre ensemble, des incivilités diverses et variées : nous n'avons rien à envier aux zones urbaines sur ce point.

Le rôle d'une municipalité est de mettre en œuvre le maximum de choses (matérielles ou immatérielles) pour favoriser et développer le « vivre ensemble ». Evidemment, on ne peut s'arrêter à l'intérêt personnel d'une personne, ou à sa volonté ou non de faire, d'avoir ou de décider. Le rôle d'un Maire est de gérer et organiser au mieux la sécurité des gens et des personnes sur le domaine public. Bien sûr, avant c'était mieux, il n'y avait pas de voitures, seulement des charrettes, tout le monde travaillait dans la commune et pas à Agen ou ailleurs, et la vie était aussi bien moins procédurière qu'aujourd'hui. Mais aujourd'hui la vie à Bruch a évolué.

Alors, oui nous sommes obligés de travailler sur ces sujets pour permettre à chacun de pouvoir vivre tranquillement. Il est évident que pendant la période compliquée que nous avons vécue, nous avons toléré des choses afin de ne pas en rajouter sur les difficultés de vie de chacun. Mais, oui il est interdit d'étendre son linge sur le domaine public, d'y faire des barbecues, de laisser ses animaux déféquer n'importe où sans ramasser, de jeter ses poubelles n'importe quand et n'importe où, de jeter ses pneus usagés dans les fossés, de brûler ses déchets, de se garer n'importe où et n'importe comment. On ne peut pas non plus accepter les agressions verbales, insultes diverses, consommation d'alcool excessive sur le domaine public.

La mairie fera tout ce qui est en son pouvoir pour sanctionner ou faire sanctionner ces débordements (procès-verbaux, gendarmerie et fourrière). Ces quelques actes inadmissibles ne doivent pas cacher la grande majorité de gens sérieux, serviables et toujours prêts à aider.

Depuis fin juin, le relais des Auvignons a ouvert. Longtemps attendu, il offre aujourd'hui à la population une solution qu'aucune autre « supérette » de village ne peut offrir. Une gamme large et à des tarifs extrêmement compétitifs. A chacun maintenant de participer afin que ce commerce se développe et reste longtemps ouvert à Bruch.

Dès janvier 2021, après les retards induits par la liquidation de l'entreprise Garrigues et la crise du COVID-19, l'ancien hôtel de ville ré-ouvrira ses portes avec les cabinets médicaux, et paramédicaux ainsi que le pôle petite enfance dans un cadre neuf et sécurisé.

Dans cette gazette, nous vous proposons d'ailleurs de participer au choix du nom que portera notre nouvelle grande salle.

Je souhaite à chacun de vous, bruchaises, bruchois, de finir cette « sacrée » année de la meilleure manière possible et de passer des fêtes de fin d'année des plus chaleureuses en famille.

Bien amicalement,

Le Maire
Alain LORENZELLI

DANS CE NUMERO

Edito	page 1
Retour en images	page 2
Mme Dusseau fête ses cent ans	page 2
Nouvelle rentrée scolaire, nouvelles règles sanitaires	page 3
Le bien vivre ensemble à Bruch.....	page 4/5
- Le « bien vivre ensemble »	
- Bien stationner	
- Nos amis les animaux ne s'imposent pas aux autres	
Du côté des travaux.....	page 6
- Aménagement de la départementale	
- Embellissement du carré militaire	
- Salle des sports	
- Tour Sud	
Adressage.....	page 6
Vivre à Bruch.....	page 7/ 8
- Ouverture du relais des Auvignons	
- Un nouvel employé municipal	
- Rézo Pouce	
- Recensement 2021	
- Initiation au numérique	
- Services publics et confinement	
- Délégués de Bruch auprès des instances communales	
- Adoptez un composteur pour votre jardin	
Agenda.....	page 8
Aide aux entreprises	
Covid19.....	page 9
Les associations bruchaises.....	page 9
Memento.....	page 10
France Service.....	page 10

Le reflet des Tours

Mairie de Bruch

Allée de l'Albret – 47130 Bruch

Directeur de la publication :

Alain Lorenzelli

Comité de rédaction :

Isabelle Bisetto, Lionel Carpinella

Sylvie Eymery,

Dominique Lerouvreur, Léa Beschi

Impression : par nos soins

Diffusion : par nos soins

Imprimé à 320 exemplaires

Retour en images

Vendredi 8 mai

Cérémonie
commémorative
du 8 mai



Dimanche 9 août

Le Chrono 47 passe à
Bruch



Jeudi 25 juin

Ouverture du
Relais des
Auvignons



Mardi 25 août

Ciné plein air sur la
place avec la comédie
musicale Mamma mia



Lundi 13 juillet

Marché
gourmand
organisé par les
artisans
commerçants et
associations de
Bruch



Vendredi 7 août

44^{ème} Critérium
National Marcel
Caillau organisé par
les Amis du Cyclisme
et le Guidon Agenais



Madame Bruna Dusseau fête ses cent ans

C'est entourée de ses enfants que Madame Dusseau, notre doyenne, a fêté le 2 septembre son centième anniversaire. En ce grand jour, elle a reçu la visite du maire M. Alain Lorenzelli et de son adjointe Joëlle Toffoli qui, au nom de l'ensemble de la Municipalité, lui ont offert une belle composition florale.

Née à Prepotto en Italie, Bruna Duri est arrivée en France avec ses parents et sa jeune sœur en 1924. La famille Duri s'installe dans un premier temps au lieudit "Laporte" à Bruch, puis au lieudit "Harton" à Montesquieu, avant d'emménager définitivement en 1932 sur une exploitation agricole au lieudit "Bonibas" à Bruch.

Bruna se marie en 1939 avec Lucien DUSSEAU. Peu de temps après Lucien part à la guerre et ne retrouvera son foyer que six ans plus tard. De cette union trois enfants sont nés : Elisabeth en 1946, Paul en 1949 et Paulette en 1950.

Nous adressons à
Madame Dusseau tous nos
vœux de bonheur à l'occasion de son anniversaire.



Nouvelle rentrée scolaire, nouvelles règles sanitaires ?

Rentrée scolaire 2020-2021

La rentrée scolaire 2020-2021 a eu lieu le 1er septembre.

Nous saluons l'arrivée de **Marion FONTAINE**, nouvelle directrice à l'école à Bruch qui regroupe 46 enfants de la petite section au cours préparatoire.

L'école de Montesquieu accueille quant à elle 52 enfants du CE1 au CM2. Et quels chanceux ! Ils vont, si les conditions sanitaires le permettent, partir 5 jours en classe verte. Ce projet porté par les professeurs est soutenu financièrement par les mairies de Bruch et de Montesquieu ainsi que par l'Association des Parents d'Elèves.



Nouvelles règles ?

Oui en septembre mais non aujourd'hui. Nouveau confinement donc quasi retour aux règles de mai : masque obligatoire pour les adultes et, nouveauté, obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, lavage des mains, aération des pièces avant les cours, pendant les récréations et au moins toutes les deux heures.

La distanciation physique est de retour pour les élèves, le croisement entre élèves de groupe différents doit être limité. A cet effet la cour de l'école est partagée en deux, un côté par groupe classe (PS/MS et GS/CP), l'entrée des PS/MS se fait par la porte habituelle, celle des GS/CP se fait par le portail qui donne sur la ruelle d'accès à la salle des sports.

Cette dernière reprend du service pour le périscolaire afin d'avoir le maximum d'espace pour les enfants.

A noter, cette fois, les ballons et autres objets partagés restent tolérés s'ils sont désinfectés de façon quotidienne.

Par ailleurs, deux services sont de nouveau mis en place à la cantine, un par classe afin de respecter la distanciation. La salle des repas est désinfectée entre les deux groupes.

Sols, poignées, mobilier sont désinfectés régulièrement

Enfin, pour les cours, dans chacune des deux classes, deux groupes sont établis et se répartissent sur les quatre salles de l'école. Deux groupes sont avec les enseignants, les deux autres avec du personnel de la mairie puis les groupes sont inversés.

Rentrée du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)



Les séances du CLAS ont repris les lundis et jeudis de 16 h 30 à 18 h 30. Les enfants accueillis, après avoir fait leurs devoirs, revu leurs leçons, travaillent de façon ludique afin de développer la curiosité, l'autonomie et de permettre de les faire progresser sur les savoirs en mathématiques et français. Ils travaillent également autour d'un projet qui, cette année, s'intitule « Jardinons avec le CLAS » afin de favoriser la découverte, la réalisation d'un jardin mobile, la création de liens et de ressources, l'organisation des informations et connaissances. Pour le 1er trimestre du 5 octobre au 17 décembre, huit enfants sont inscrits. Ils sont encadrés par Frédéric BRUGER, agent d'animation du CLAS, Floriane JESSE et plusieurs bénévoles. La cotisation est de 7 € par trimestre.



Les horaires

La classe se déroule de 8 h 45 à 16 h 30.

La garderie accueille les enfants de 7 h 20 à 8 h 35 puis de 16 h 30 à 18 h 30. Merci de respecter ces horaires pour permettre au personnel de travailler dans de bonnes conditions.

C'est par ailleurs une question de responsabilité.

Tarifs cantine/périscolaire

Le prix des repas à la cantine reste inchangé à 2,40 €.

Le prix mensuel par enfant pour le périscolaire est de 14 ou 16 € en fonction du quotient familial.

Le prix pour une garde exceptionnelle (sans dépasser 4 gardes par mois) est de 2 ou 3 euros en fonction du quotient familial.

Le “bien vivre ensemble”

Le vivre ensemble

Il s'agit là d'un sujet qui devient de plus en plus sensible et la triste actualité de ces derniers jours nous le rappelle. Nous sommes tous différents mais nous devons vivre ensemble. Nous devons vivre dans la même société ensemble et dans le respect d'autrui. Pour cela, des lois régissent notre quotidien. Nous avons tous l'impression qu'elles nous enlèvent de la liberté, qu'on ne peut plus rien faire comme avant mais elles sont essentielles à notre vie sociale.

Nous sommes tous à penser qu'à Bruch, nous sommes loin de tout cela, de ces actes barbares qui ont lieu dans la capitale ou sa proche banlieue ou bien dans les grandes villes. Mais à notre niveau, au sein de notre douce commune, des actes incivils, irrespectueux, certains illégaux et récurrents émaillent notre quotidien et nous ne pouvons plus continuer à les tolérer.

Un exemple frappant, au courant du printemps et de l'été derniers, des dépôts sauvages de pneus usagés ont eu lieu dans plusieurs endroits de la commune. Des centaines de pneus ont été abandonnés dans nos forêts par un ou des individus crapuleux, certainement du métier pour en avoir jeté autant. Ceci est inacceptable. Ce phénomène est extrême et heureusement rare, mais le respect des autres et surtout de la nature commence aussi devant chez nous. Lors du tri de nos déchets et du bon positionnement de nos sacs poubelles dans des containers adaptés afin qu'ils ne jonchent pas le sol et qu'ils ne soient éventrés par les animaux.



Le bien vivre ensemble commence aussi par se mettre à la place des personnes qui nous entourent. Lorsque l'on met la musique un peu trop fort, lorsque l'on fait un barbecue en pleine rue, lorsque l'on étend son linge sur le domaine public.



Le respect d'autrui, c'est aussi le droit à son image, “directive du 24 Oct 1995 sur la protection des données à caractère personnel”. Lorsque nous posons une caméra de surveillance à titre privé, nous ne devons filmer que nos propres biens et non pas ceux des autres ni le domaine public, c'est tout simplement interdit. Cela vaut également pour le survol de drones munis de caméra. Il faut demander le consentement des personnes filmées et l'autorisation de survoler leur espace privé.

Enfin vivre en communauté, c'est aussi respecter le balisage mis en place par la commune, les panneaux de signalisation, le marquage au sol. Ce n'est pas parce que nous vivons dans un petit village qu'il ne faut rien respecter. Lorsque nous allons sur Agen, il nous est inconcevable de nous garer sur une place handicapé, de laisser notre véhicule sur l'arrêt minute d'un commerce parce que c'est en face de chez soi. Dans les grandes cités, les comportements de ce genre sont immédiatement sanctionnés par des amendes et s'il le faut, par une mise en fourrière. Il en est de même pour les stationnements sur les trottoirs, sur la route, sur la place du castrum, qui plus est juste en dessous des signalétiques l'interdisant.

Le Respect existe aussi à Bruch, nous méritons de l'avoir.

Pour bien vivre ensemble : bien stationner

Stationnement abusifs, gênants, très gênants & dangereux : rappel des règles

Les véhicules à l'arrêt ou stationnés doivent être placés de façon à ne pas gêner la circulation ni le stationnement des autres véhicules. Ceci est valable pour tous les engins motorisés. Pour des raisons de sécurité lors des manœuvres, le stationnement à contresens à l'intérieur d'une ville est interdit. [cf. : articles R417-9 à R417-13 du Code de la Route]

➔ **Les arrêts et stationnements sont considérés comme abusifs et gênants** lorsque vous obligez les autres usagers de la route à changer leurs habitudes de conduite ou si vous perturbez le bon fonctionnement de la circulation. Si vous êtes :

- Garés sur un emplacement de bus, ou si vous gênez l'accès ou le dégagement d'un autre véhicule de sa place de parking.
- Situés sur le bord de la chaussée et que votre gabarit oblige les autres usagers à franchir la ligne du milieu.

- Devant une entrée privée, un chemin d'accès, un portail de jardin ou de garage.
- En stationnement de longue durée, y compris sur un parking.
- Sur un emplacement réservé aux véhicules électriques, aux livraisons ou dans les aires piétonnes.

➔ **Ils sont considérés comme très gênants et dangereux** lorsque vous mettez en danger la sécurité des autres usagers, **le stationnement mais aussi l'arrêt sont interdits** :

- Si vous cachez un panneau de signalisation ou un feu de circulation (y compris signalisation temporaire).
- Si vous gênez la visibilité, êtes garés dans un virage, en sommet de côte ou à proximité d'une intersection.
- Si vous êtes sur un trottoir, sur un pont, sur des zébras, sur les passages piétons, en double file, sur une piste cyclable, à proximité d'une ligne continue ou devant une bouche à incendie.
- Sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap, nécessitant une carte mobilité inclusion.

à Bruch

Pour bien vivre ensemble : bien stationner (suite)

Vie locale, rendre le quotidien de tous agréable :

Pour faciliter l'accès aux places de stationnement et améliorer la circulation, les propriétaires de garages sont invités à stationner leur véhicule à l'intérieur lorsque cela est possible. De ce fait, ceux qui se garent dans les ruelles par obligation pourront utiliser les places libres afin de rendre agréable la circulation dans le village, en voiture comme à pied.

Pour le confort de tous les Bruchois et Bruchoises, nous rappelons à tous les usagers de ne pas stationner, même pour une durée très limitée : devant les entrées privées, les accès aux maisons ou aux bâtiments publics afin de libérer la place aux piétons ; il en va de même pour le stationnement devant les garages appartenant à autrui, ainsi que pour l'emplacement dédié aux bus, et sur les places réservées aux personnes présentant un handicap.

Code de la route : risques et amendes :

- **Les stationnements abusifs et gênants** sont punis par des contraventions de 2^{ème} classe. Des amendes de 22€ à 150€, et vous risquez l'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule.

- **Les stationnements très gênants et dangereux** sont soumis à des contraventions de 4^{ème} classe. Vous encourez une amende de 90 à 750€, la mise en fourrière du véhicule, le retrait de points et/ou la suspension du permis de conduire.

[cf. articles du Code de la Route L.325-1 à L.325-3]

Nos amis les animaux ne s'imposent pas aux autres

Vous êtes propriétaire d'un animal, rendez-vous sur le site de l'I-cad pour vous renseigner.

Rappel des règles qui garantissent que nos animaux seront les bienvenus sur l'espace public :

● **L'identification des chiens et chats est obligatoire** article L.212 et D.212) par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture. Seules des personnes habilitées par le préfet peuvent procéder au marquage.

N'ont accès au nom et à l'adresse des propriétaires des animaux que les gestionnaires du fichier ainsi que, aux seules fins de recherche d'un animal par son numéro d'identification, les fonctionnaires de police, les gendarmes, les agents des services de secours contre l'incendie, les agents des services vétérinaires, les vétérinaires praticiens et les gestionnaires des fourrières.

Pour plus de renseignements : www.identifier-mon-animal.fr.

De nombreux chats errent dans le village sans sembler appartenir à qui que ce soit. Après quelques temps, s'ils sont capturés, la présence d'une puce est recherchée. A défaut, s'ils sont sociables, ils sont mis à l'adoption via une association de protection animale. S'ils sont sauvages ils peuvent être envoyés à la fourrière.

Un couple de chats peut générer 20 000 individus en 4 ans (la progéniture pouvant se reproduire dès le 6^{ème} mois).

Pensez à faire stériliser vos chats ! Cela contribue à leur sécurité et évite les abandons.

D'ailleurs, des chats et chatons errants ont été capturés sur la commune mi-septembre, ils ont été socialisés et sont à adopter via l'Arpa : il reste 3 chatons et un jeune chat. Contactez la mairie si vous êtes intéressé(e) pour obtenir des renseignements.

● **Les chiens de première catégorie ou « chiens d'attaque »** sont les chiens assimilables aux chiens de race American Staffordshire terrier (pit-bulls), de race mastiff (boerbulls) ou de race « tosa ». L'accès aux **transports en commun**, aux **lieux publics** et les **locaux**

ouverts au public, en dehors de la voie publique leur est interdit, tout comme les voyages en avion. Il leur est également interdit de demeurer **dans les parties communes des immeubles collectifs**. Dans tous les cas ces chiens doivent être **muselés** et tenus en laisse par une personne majeure.

Ils doivent être stérilisés. Le fait de détenir un chien de 1^{ère} catégorie non stérilisé est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

La détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense) est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de votre commune de résidence sous peine d'une amende d'un montant maximal de 750 €.

● Nuisances et bruits par animaux

En vertu de l'article 1385 du code civil, que l'animal soit sous sa garde ou se soit égaré ou échappé, **le propriétaire est responsable du ou des dommages causés par l'animal** (ex: blessures ou détérioration de clôtures causées par l'animal)

Il est possible de s'assurer contre les risques causés par un animal domestique (assurance responsabilité civile).

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), **peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage** et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

● Excréments des animaux

Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

Des distributeurs de sachets « ramasse-crottes » sont disponibles aux deux entrées du parc derrière la mairie, un troisième va être installé au foirail près de l'espace de jeu.

Aménagement de la départementale

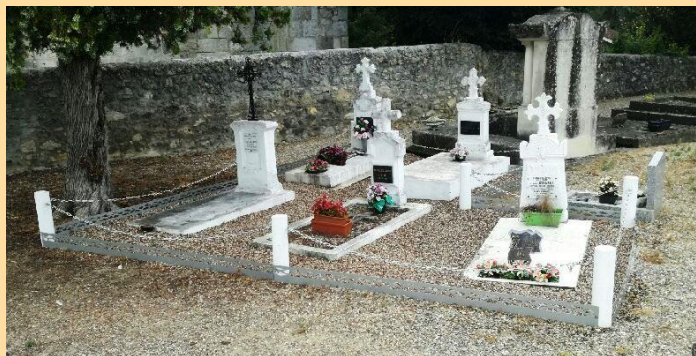
De nombreuses activités se déroulent le long de la D136 : pétanque, tennis, école, ramassage scolaire, café de la Paix, supérette, cabinets paramédicaux, office notarial, église et cimetière, sans oublier les Bruchois ayant leur domicile le long de la voie.

Dans un souci de bonne circulation et de sécurité de tous, des aménagements ont déjà été réalisés et d'autres sont en phase d'étude. Ces travaux se font en partenariat avec les services de la Direction Départementale des Territoires (ex-DDE), la commune ne pouvant pas faire les aménagements qu'elle veut sans l'accord du Département propriétaire de cette voie !

Un document le plus exhaustif possible expliquant les décisions prises suite à l'étude sera adressé à chaque riverain.

Embellissement du carré militaire

L'aménagement du carré militaire s'est achevé cet été avec la mise en place de grave au sol et l'installation des chaînes de délimitation.



Salle des sports

Une dalle béton a été réalisée devant la salle des sports et plus particulièrement sous l'avent. Elle permet de rendre cette zone propre et facile

à nettoyer lors des manifestations et d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales.

Ces travaux réalisés par AGIR Val d'Albret sont financés par Albret Communauté pour la partie main d'œuvre et par la Commune pour la fourniture des matériaux.



Du côté des travaux...

Tour Sud

Les travaux de mise en sécurité de la Tour Sud ont été réalisés.

La sécurisation des façades a été assurée par la purge des pierres abimées par les infiltrations d'eau venant de la terrasse supérieure. Après la reprise des fissures, une couche bitumeuse a été appliquée sur la terrasse supérieure afin d'assurer une étanchéité provisoire.



Un des pignons triangulaires de maçonnerie soutenant les cadrans de l'horloge a également été démonté. Datant du XIXème siècle, il était en effet en très mauvais état et présentait des risques de chute.

Adressage

Lors de la précédente campagne électorale, nous vous avons parlé de l'obligation qui est faite aux communes de donner un nom à toutes les voies qui en sont dépourvues (dans notre cas tout le territoire bruchois sauf le bourg), et de numéroté les habitations, avec en perspective la rapidité d'intervention des services de secours, un meilleur acheminement du courrier et des colis, être géolocalisable par GPS et pouvoir bénéficier d'un service Internet à très haut débit à partir de 2023, au plus tard.

L'équipe municipale s'est attelée à cette tâche qui devrait voir sa fin au cours du second semestre 2021.

Nous avons partagé la commune en 5 zones (la Plaine au nord de la D119 – les riverains de la D119 – le bourg – le coteau côté Montesquieu – le coteau côté Feugarolles) et nous convierons chaque Bruchois à une réunion publique de secteur pour lui expliquer le dossier dans ses moindres détails, tant pour ce qui concerne les particuliers que les entreprises.

Ouverture du Relais des Auvignons



Le nouveau commerce de proximité « le Relais des Auvignons » a ouvert ses portes le 25 juin, pour le plus grand plaisir des Bruchois.

Depuis, l'affluence ne se dément pas et les nombreux clients, tant bruchois que venant des communes alentours, ont pu découvrir un magasin accueillant, refait à neuf et qui dispose d'une large gamme de produits.

Approvisionnés par l'Intermarché de Nérac, les articles sont proposés à des prix presque identiques à ceux pratiqués en ville, conformément aux engagements pris avec la Mairie de Bruch.

Rappelons que la réouverture d'une supérette était l'une des priorités du

Conseil Municipal depuis la fermeture de la Muscadette. Après plusieurs années de contacts, de discussions avec différents interlocuteurs, d'espairs, de doutes et d'écueils surmontés, le travail acharné de l'équipe municipale vient enfin de porter ses fruits : Monsieur Jonquière, Directeur de l'Intermarché-Nérac, avec qui la Mairie était en discussion, a concrétisé son projet et créé un commerce dans les locaux mis aux normes et entièrement rénovés que lui loue désormais la Mairie.

Le Relais des Auvignons vous accueille

- le lundi de 7h à 12h30
- du mardi au vendredi de 7h à 12h30 et de 15h30 à 19h00
- le samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00
- le dimanche de 8h30 à 12h30

Possibilité de drive et livraison à domicile

Vivre à Bruch

Un nouvel employé municipal



Vous le voyez depuis quelques temps œuvrer auprès de Didier Poloni dans les rues de la commune, Daniel AZEMAR est venu renforcer l'équipe des employés municipaux.

Maçon de formation et affecté au service technique de la mairie, il seconde Didier dans les nombreuses tâches d'entretien des espaces

verts, des rues, des bâtiments et des matériels.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Recensement 2021

La campagne de recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Deux agents recenseurs vont être recrutés pour cette période par la Mairie. **Vous êtes disponibles, connaissez bien la commune et êtes intéressés par cette mission ? Vous pouvez dès maintenant déposer votre candidature auprès du secrétariat de Mairie.**

Initiation au numérique

Le conseil municipal vous propose de mettre en place ponctuellement des sessions d'initiation au numérique (ordinateurs, tablettes, smartphones).

Afin de répondre au mieux aux besoins et attentes de chaque personne, nous invitons ceux qui sont intéressés à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie. Nous proposerons ensuite des dates de rencontres, en fonction du nombre d'intéressés et du niveau de chacun.

En parallèle, « France Service » (un service Albret Communauté) dispense un atelier gratuit pour apprendre à utiliser son compte Améli (CPAM). L'atelier se déroulera le 3 décembre à Bruch de 14h à 17h.

Les inscriptions se font auprès d'Albret Communauté au : 05 53 97 43 84.

De nouvelles sessions sur différents thèmes sont organisées dans d'autres communes de l'Albret :

- Utiliser sa boîte mail : le 19 novembre à Montesquieu et le 26 novembre à Moncrabeau.
- Utiliser son compte Améli : le 10 décembre à Pompiey et le 17 décembre à Calignac.

Rezo Pouce



Rezo Pouce est un réseau solidaire pour partager les trajets du quotidien entre voisins. Grâce à de nombreux Arrêts sur le Pouce et à l'application, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets. Munis de la photocopie d'une pièce d'identité, vous pouvez vous inscrire sur rezopouce.fr

Vivre à Bruch (suite)

Services publics et confinement

Dans le cadre du confinement actuel, la **Mairie** et l'**Agence Postale Communale** continuent à accueillir le public aux horaires habituels.

La **bibliothèque** n'accueille plus de public, mais des **systèmes de drive et de livraison à domicile** sont mis en place pour assurer une continuité de service auprès de ses usagers. Pour cela, appeler le 05.53.98.88.90 aux horaires d'ouverture habituels.

Délégués de Bruch auprès des instances intercommunales

Albret Communauté	Délégués
Services techniques - Voirie	Mireille ROSSI
Finances	Isabelle BISETTO
Développement durable	Bernard BACHERE
Communication	Léa BESCHI
Enfance - Jeunesse	Dominique LEROUVREUR
Administration	Myriam COLOMBIE
Développement économique	Stéphane DELPECH
Tourisme	Sylvie EYMERY
Urbanisme	Jacques BAX
Gestion des milieux aquatiques	Charlotte GASSON
Actions sociales	Joëlle TOFFOLI
CLECT	Mireille ROSSI Supp : Lionel CARPINELLA
Commission des impôts	Lionel CARPINELLA

Eau 47	Alain LORENZELLI Supp : Mireille ROSSI
Territoire d'Energie 47	Stéphane DELPECH, Mireille ROSSI Supp : Alain LORENZELLI, Lionel CARPINELLA
SIVU Chenil de Caubeyres	Léa BESCHI, Sylvie EYMERY
STIS Transport scolaire	Mireille ROSSI Supp : Isabelle BISETTO
Canal des deux mers	Laurent OMPRARET Supp : Jacques BAX

« Adoptez un composteur pour votre jardin »

Le SMICTOM LGB vous aide à valoriser vos déchets de cuisine et de jardin en vous proposant d'acquies un composteur individuel. Ce dernier est au tarif aidé de 15€ avec le soutien de ValOrizon et de l'Ademe.

Savez-vous que près de 30% de vos déchets sont compostables ? Par ce procédé, vos déchets de cuisine et de jardin (épluchures de fruits et de légumes, fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de pelouse,) seront transformés en un engrais naturel : le compost. Il sera très utile à votre jardin car il permettra d'améliorer la structure du sol tout en fournissant aux plantes les substances nécessaires à leur croissance.

Le matériel proposé comprend un composteur en plastique recyclé de 400 l et un bioseau.



La distribution des équipements s'effectuera sur rendez-vous après inscription auprès du SMICTOM LGB à l'une des dates suivantes :

Samedi 14 novembre 2020

Samedi 12 décembre 2020

Au siège du syndicat : 17, avenue du 11 novembre - 47190 AIGUILLON

Un agent sera présent pour vous apporter conseils et astuces pour réussir votre compost.

Pour vous inscrire et réserver votre composteur, merci de contacter M. Cyril FILLOT au 06-77-60-50-66

AGENDA

✓ **Vendredi 11 décembre : marché de Noël de l'école Bruch-Montesquieu** de 16h45 à 19h30 à Bruch

Aide aux entreprises - Covid 19

ZOOM sur le dispositif territorialisé d'Albret :

A qui s'adresse-t-il ?

- ➡ A toutes les entreprises de 0 à 10 ETP en activité ou créée avant le 10 avril 2020, dont :
- l'activité principale ou le siège est situé en Albret
 - des difficultés sont apparues du fait de la fermeture administrative imposée par le confinement (état de fragilisation et/ou suppression d'emplois imminente)
 - le potentiel de développement est avéré en période dite « normale »
 - il ne s'agit pas d'une activité secondaire.

Cela peut concerner des commerces, de l'artisanat, du tourisme, des producteurs commercialisateurs de leur production, des associations employeuses, ...

Nature de l'aide :

- ➡ Aide personnalisée venant en complément ou en remplacement des fonds existants
- élargissement de la couverture des besoins de trésorerie de 0 à 25000€ (de 5000 à 15000€ initialement prévu par le fonds régional)
 - subventions territoriales d'urgence en fonction des résultats de l'expertise financière

Date limite de la demande : 15/12/2020 (ou date de réouverture + 4 mois)

Date de fin du dispositif : 31/12/2020

Renseignements en mairie

Les associations bruchoises

De nombreuses associations font vivre notre village : elles proposent des activités et animations variées, aussi bien sportives que culturelles, pour les jeunes et les moins jeunes.

Sports & Loisirs :

- Gymnastique – Les Jeudis soir de 19h à 20h
- Gymnastique douce – Les jeudis de 17h45 à 18h45
- Mimosas Bruchois, Section Badminton (adultes uniquement)
–Les lundis soir de 19h30 à 21h
- Mimosas Bruchois, Section Basket (tous niveaux)
- Pétanque – Les mercredis après-midi
- Société de Chasse

Divers :

- Amis du Cyclisme
- Anciens combattants
- Comité des fêtes
- Compagnie des Tours
- Cyno Club
- Plume cont@nte

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bruch et l'Association des Parents d'Élèves sont également deux associations actives dans le village avec entre autre l'organisation d'événements comme les vides greniers, les marchés de Noël...

La Commission Communale d'Actions Sociales (CCAS) organise des activités tous les quinze jours pour les seniors de Bruch. A l'arrêt depuis le premier confinement, elles reprendront dès que la situation sanitaire le permettra.

Si vous souhaitez rejoindre l'une de ces associations, en tant que membre ou bénévole, vous pouvez vous renseigner au secrétariat de mairie.

MEMENTO

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-12h

Tel : 05.53.95.20.25

Adresse mail : contact@bruch.fr

Site internet : bruch.fr

Permanence de M. le Maire :

Sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale :

Lundi, mardi, jeudi : 14h-16h30

Mercredi et samedi : 9h30-12h

Vendredi : 9h-11h00 et 14h-16h30

Levée du courrier du lundi au vendredi à 10h

Tel : 05.53.48.66.57

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi : 15h-18h

Jeudi : 14h-16h30

Samedi : 10h-12h

Guichet unique petite enfance

05.53.65.21.91 ou 05.53.67.79.05

ram@albretdomunaut.fr

Uniquement sur rendez-vous

Assistants sociaux :

MSA : le jeudi de 9h à 12h au 05.53.67.79.05

Régime général : Centre médico-social de Nérac au 05.53.97.44.00

France Services



Albret Communauté a mis en place depuis plus de 15 ans, un **espace d'information et d'accompagnement pour les démarches personnelles et professionnelles**.



Des conseillères socio administratives vous accompagnent dans vos démarches administratives : santé, social, logement, impôts, retraite, énergie... et vous mettent en relation avec les différents organismes (CAF, CPAM, CARSAT etc.).

Une animatrice numérique vous accompagne dans vos démarches numériques : utilisation de l'outil informatique et appui dans la réalisation de vos démarches dématérialisées.

Une conseillère en insertion vous accompagne dans vos projets d'emploi et de formation : recherche d'emploi, définition d'un projet, recherche de formation, stage en entreprise, accès à la santé, mobilité et logement.

Une conseillère en insertion vous accompagne dans vos démarches professionnelles : accompagnement sur toutes les techniques de recherche d'emploi.

Les entreprises et partenaires peuvent également déposer leurs offres d'emploi, d'alternance ou de Service Civique.

L'accueil se fait au centre Haussmann à Nérac (franceservices@albretdomunaut.fr ; 05.53.97.43.89)

Actualités et manifestations à Bruch



Ensemble donnons un nom à notre nouvel espace intergénérationnel !

Nous vous proposons de participer au choix du nom de notre tout nouvel espace intergénérationnel.

Il suffit de découper et déposer ce bulletin au secrétariat de Mairie **avant le 1^{er} Décembre 2020**.

Cochez une de nos propositions ou soumettez la vôtre. Celle qui recevra le plus de votes sera adoptée.

- ☐ Espace de l'Auvignon
- ☐ Espace des Remparts
- ☐ Espace du Castrum
- ☐ Espace des Deux Tours

*Seigneur de Bruch au XIII^e siècle

- ☐ Espace Jeanne d'Albret
- ☐ Espace Gautier du Fossat*
- ☐ Espace Bourguine de Castillon **
- ☐ Autre proposition : Espace.....

**Dame de Bruch au XV^e siècle